

LES PARCOURS MUSICAUX CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL AUNIS SUD

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Le conservatoire s'efforce de proposer différents parcours adaptés aux attentes du public, en cohérence avec un enseignement de qualité.

1. PARCOURS INITIATION MUSICALE

- Jardin Musical (5ans - Grande Section)
- Eveil Musical (6 ans - CP)

Affirmer les facultés d'écoute, développer la créativité et la perception sensorielle des enfants, telles sont les intentions de l'atelier de jardin et d'éveil musical. La créativité et le jeu (vocal, rythmique, corporel, instrumental) constituent chacune des séances. Des ateliers de découverte instrumentale sont proposés tout au long d'année, pour aider l'élève à mûrir son choix.

2. PARCOURS TRADITIONNEL : PARCOURS INSTRUMENTAL / VOCAL + FORMATION MUSICALE + PRATIQUE COLLECTIVE (À PARTIR DE 7 ANS & PUBLIC ADULTE)

1^{er} et 2nd Cycle

De manière indissociable l'élève participera aux cours suivants :

- **Pratique collective** (cf. fiche *Pratiques collectives au Conservatoire*)
- **Formation Musicale**
- **Instrument** en individuel ou en pédagogie de groupe selon les niveaux et le nombre d'inscrits

Nota

La Formation et Culture Musicale est destinée à comprendre et à maîtriser le langage musical dans ses formes les plus larges possibles. Elle permet de développer des compétences d'écoute et d'apporter une culture musicale indispensable à une plus grande autonomie dans la pratique instrumentale de l'élève. Pour ce faire, l'approche pédagogique vise à développer et à intégrer corporellement des sensations et des rythmes par le biais des percussions corporelles entre autres, et de jeux autour de la pulsation.

Parcours non diplômant

Uniquement après validation des compétences de changement de 1^{er} cycle. Ce choix se détermine en concertation avec les professeurs et le directeur en faisant l'objet d'une validation par le Conseil Pédagogique de l'élève. Ce choix repose sur un projet musical précis de l'élève.

Ce parcours s'adresse à des élèves qui décident d'interrompre le cursus complet de leurs études, Cette possibilité est proposée aux élèves qui ne peuvent pas suivre un cursus à caractère diplômant. Cela permet aux élèves de se consacrer davantage à une pratique musicale en collectif.

Des passerelles peuvent exister entre les deux parcours pour permettre à l'élève de réintégrer le cursus traditionnel.

3. PARCOURS AMATEUR : PRATIQUE COLLECTIVE SEULE OU CULTURE MUSICALE SANS COURS D'INSTRUMENT

Pour permettre au public de vivre une pratique musicale en amateur, il est proposé un accueil diversifié, au sein des différents groupes de pratiques collectives, en dehors de tout cursus.

Ateliers proposés selon les attentes, les compétences musicales de chacun :

- Chœur enfant
- Groupe vocal de la Classe de chant
- Orchestre d'Harmonie Junior 1^{er} cycle / Orchestre d'Harmonie 2nd cycle
- Orchestre Cordes
- Ensemble de Guitares
- Ensemble de Flûtes Traversières
- Ensemble de Clarinettes
- Ensemble de Percussions
- Ensemble de Violoncelles
- Musique de chambre
- Orchestre Multi-Instruments
- Le Brass Expériences
- Atelier Musiques Actuelles
- Atelier de MAO (Musique Assistée par Ordinateur)